

L'Inquisition.

En 1229, le traité de Meaux mit fin à cette guerre terrible. La royauté se fit la part du lion dans le règlement des affaires languedociennes : elle se fit céder tout le bas Languedoc, en attendant le reste. L'Eglise demanda, pour sa part, qu'on lui abandonnât les hérétiques. Le malheureux comte de Toulouse, Raymond VII, souscrivit à tout.

« Il promet d'être fidèle à l'Eglise jusqu'à sa mort; de combattre les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et recéleurs dans les terres que lui et les siens possédaient, sans épargner ses proches, ses parents, ses vassaux, ses amis; de purger entièrement le pays d'hérésie et d'aider à purger celui qui appartiendrait au roi; — de faire une prompte justice des hérétiques manifestes, et de les faire rechercher exactement, ainsi que leurs fauteurs, par ses baillis; et, pour faciliter cette recherche, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent, et dans la suite un marc, à chacun de ceux qui prendraient un hérétique condamné comme coupable par l'évêque diocésain, ou par ceux qui avaient pouvoir de le juger; et quant à ceux qui n'étaient pas hérétiques manifestes, ou leurs fauteurs, de suivre les ordres de l'Eglise et du légat; — de protéger les églises et les ecclésiastiques; de les maintenir dans leurs droits, immunités et privilèges; de garder et faire garder les sentences d'excommunication; d'éviter les excommuniés; de contraindre ceux qui demeureraient un an excommuniés de rentrer dans l'Eglise par la confiscation de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une satisfaction convenable; d'exclure ceux qui étaient notés d'hérésie des charges publiques; etc. » (Dom VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, 1737, t. III, p. 370.)

haut à bout, composés par deux auteurs qui, bien loin de s'être entendus en vue d'une œuvre commune, diffèrent essentiellement par les tendances, le style et la langue. De ces deux auteurs, le premier seul s'est fait connaître. Il s'appelait Guillem et était de Tudèle en Navarre; il était à la fois clerc et jongleur. Ce fut probablement en récompense de ses compositions littéraires qu'il fut fait chanoine de Saint-Antonin. G. de Tudèle se montre, dans son poème, favorable à la croisade; il n'a que des éloges pour Simon de Montfort, Folquet et les autres croisés; mais ce n'est pas un fanatique. En général, il a de la pitié pour les hérétiques et plus d'une fois il blâme les atrocités des croisés. Comme historien, c'est un chroniqueur honnête; comme poète, c'est un simple versificateur et des plus médiocres. Son poème semble s'arrêter vers l'année 1213. — L'auteur du second poème est inconnu; mais c'est un poète plein de verve et de couleur, un brillant troubadour, un habile metteur en scène. Au point de vue historique, son poème a une grande valeur; car le plus souvent on sent qu'il ne parle que de choses vues. En général, il est défavorable et même profondément hostile à la croisade.